



# **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**[ACHAT ET ACHEMINEMENT DES SEMENCES  
CERTIFIEES AGRICOLES DANS LES CERCLES  
DE GAO ET ANSONGO]**

**Référence de publication :**

**AO-24/002/STOP-SAHEL**

Délivré par : STOP-SAHEL  
Auteur : [STOP-SAHEL]  
Date de publication : [10/07/2024]

# SOMMAIRE

<b>INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>3</b>
<b>2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....</b>	<b>3</b>
<b>3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
3.1 Candidature du fournisseur.....	4
3.2 Proposition d'appel d'offres.....	5
3.2.1 Devise.....	5
3.2.2 Validité des soumissions.....	5
3.2.3 Présentation de la soumission.....	6
3.2.4 Conformité.....	6
3.2.5 Offre technique.....	6
3.2.6 Proposition de prix .....	6
<b>4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>7</b>
4.1 Questions / Demande de clarifications .....	7
4.2 Réunion de clarification/visite du site .....	7
4.3 Modification ou retrait des soumissions .....	7
4.4 Coûts de préparation des soumissions .....	7
4.5 Retard de proposition .....	7
4.6 Conditions d'admission.....	7
4.7 Conformité.....	7
4.8 Droit de refuser toutes les soumissions .....	7
4.9 Possibilité d'accepter une partie de soumission.....	7
4.10 Spécification.....	7
4.11 Confidentialité .....	7
4.12 Procédure d'appel d'offres.....	8
4.13 Notification de l'attribution et signature du contrat .....	8
4.14 Propriété des soumissions.....	9
4.15 Type de contrat .....	9
4.16 Annulation de la procédure d'appel d'offres .....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE B : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE C : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE D : CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR.....</b>	<b>14</b>

7

# INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

## 1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour [ACHAT ET ACHEMINEMENT DES SEMENCES AGRICOLES DANS LES CERCLES DE GAO ET ANSONGO].

Une description détaillée de la mission et des services requis par STOP-SAHEL est contenue dans les spécifications techniques (voir ANNEXE A - Spécifications techniques).

## 2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE	HEURE de Gao
Date limite pour les demandes de clarification de la part de STOP-SAHEL	20/07/2024	17H00mn
Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par STOP-SAHEL	23/07/2024	17H00mn
Date limite d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	25/07/2024	15H00mn
Date d'ouverture publique des Offres	26/07/2024	09H30mn
Lieu d'ouverture Publique des Plis	Bureau STOP-SAHEL à Gao	09H30mn
Notification de l'attribution à l'adjudicataire	Août 2024	

## 3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dès lors qu'il présente sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres.

La présentation d'une soumission ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

1. L'analyse de la candidature du fournisseur
2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)

- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions Financière de soumission du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)

En plus de cela, les fournisseurs sont tenus de fournir :

- 1 copie électronique de toutes les pièces demandées (sur clé USB ou DVD).

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**STOP-SAHEL - Dossier d'appel d'offre : [AO-24/002/STOP-SAHEL - ACHAT ET  
ACHEMINEMENT DES SEMENCES AGRICOLES DANS LES CERCLES DE GAO ET  
ANSONGO]**

**Ne pas ouvrir avant [26/07/2024]**

Les soumissionnaires n'ont pas la possibilité d'envoyer leur soumission par voie électronique, sauf si clairement indiqué par l'équipe d'approvisionnement de STOP-SAHEL.

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en [Français]

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps avant la date limite de réception des candidatures **le [25/07/2024] à [15H00 heure de Gao]** à :

- **Gao** à l'Antenne STOP-SAHEL Gao, quartier Château secteur II tel : 72 65 21 20 /79 13 74 32.
- Au bureau Oxfam à l'adresse Bamako - Korofina Nord, Rue 124, Porte 226 BP 209.

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences de STOP-SAHEL. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

### **3.1 Candidature du fournisseur**

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

**« Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres de STOP-SAHEL de  
: [N° AO-24/002/STOP-SAHEL] »**

Qui contient :

- ANNEXE C - Déclaration du soumissionnaire
- ANNEXE D – Code de Conduite fournisseurs d'Oxfam

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

#### **Critères de sélection pour la conformité administrative :**

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire peut également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- Preuve d'immatriculation de l'entreprise ou du fournisseur (registre de commerce, statut, agrément) ;
- Copie du NIF ;
- Copie légalisée du quitus fiscal, l'attestation de TVA à jour ou patente de l'année 2024 à la date de clôture du dossier ;
- Fournir les preuves d'intervention dans le domaine de la production et ou distribution de semences certifiées dans la zone de Gao, Ansongo et au Mali ;
- Les certificats des semences;
- Calendrier détaillé des activités pour les distributions par zone ;
- Trois références de clients satisfaits à travers les preuves de bonne exécution pour lesquels le même type de services a été fourni. STOP-SAHEL se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire ;
- Démontrer sa capacité d'intervention opérationnelle dans les zones concernées ;
- Liste des clients des 18 derniers mois. Dans l'idéal, des ONG et de taille similaire à STOP-SAHEL et à son partenaire Oxfam.

**NB : l'absence ou la non-validité d'un document ci-dessus cité est éliminatoire.**

### **3.2 Proposition d'appel d'offres**

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et Financière en [Français] en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par STOP-SAHEL. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

**« Proposition de soumission de « Nom du fournisseur » à l'appel d'offres : [N° AO-24/002/STOP-SAHEL] »**

Qui contient :

- L'offre technique de la soumission
- La proposition de prix (offre financière)

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

#### **3.2.1 Devise**

Tous les prix doivent être libellés en [FCFA] et s'entendent en toutes taxes comprises (TTC). Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable suite à l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre STOP-SAHEL et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour arriver à un montant [devise internationale], il convient également de le préciser.

#### **3.2.2 Validité des soumissions**

Les soumissions doivent rester valables pendant une période de **Trois (03) mois civils** après la date limite pour la réception des soumissions.

### **3.2.3 Présentation de la soumission**

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour tout ou partie des produits et services exigés en fonction de leurs capacités à fournir.

A noter que l'appel d'offre se présente en un lot (01)) unique.

Les prix et les délais de livraison visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE B - Cadre du devis.

### **3.2.4 Conformité**

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE A - Spécifications techniques.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés au paragraphe 4.12 de la procédure d'appel d'offres.

### **3.2.5 Offre technique**

Il s'agit d'une soumission **technique** qui décrit de quelle manière le soumissionnaire a l'intention d'accomplir les tâches énoncées dans le contrat, tout en respectant l'ensemble des obligations imposées par les spécifications, en tenant compte des principes et des valeurs de STOP-SAHEL et de son partenaire Oxfam.

La soumission doit comporter :

- Une offre technique consistant en une description détaillée des services offerts
- La stratégie d'acquisition et de distribution des semences et outils agricoles
- Les expériences dans le domaine et dans les localités
- Moyens disponibles pour le service demandé
- La disponibilité des quantités des semences et outils agricoles
- 

### **3.2.6 Proposition de prix**

- La ventilation claire des coûts liés aux produits et services demandés, et
- Un **barème des prix** détaillé de tous les services liés à l'exigence technique  
Cette liste fait partie intégrante du contrat issu du présent appel d'offres et servira d'instrument de contrôle à notre équipe financière lors de la vérification des factures. Tout élément qui ne figure pas dans cette liste ne sera ni facturé ni payé, par conséquent celle-ci doit être exhaustive. En présentant ce barème des prix, les soumissionnaires acceptent de s'y conformer et d'observer les conditions d'accompagnement dans l'exécution du contrat.
- Les services complémentaires que le prestataire de services serait disposé à fournir à STOP-SAHEL à titre gratuit.

## 4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### 4.1 Questions / Demande de clarifications

Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à [ [founeke87@gmail.com](mailto:founeke87@gmail.com) ] jusqu'au [20/07/2024].

### 4.2 Réunion de clarification/visite du site

Aucune réunion de clarification/visite du site prévue.

### 4.3 Modification ou retrait des soumissions

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2. Aucune soumission ne peut-être être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

### 4.4 Coûts de préparation des soumissions

Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

### 4.5 Retard de proposition

Les soumissions doivent être reçues avant le [25/07/2023] à [15H00mn] de [Gao ou Bamako]. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis de STOP-SAHEL il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

### 4.6 Conditions d'admission

La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales.

### 4.7 Conformité

STOP-SAHEL se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions non présentées sous le format spécifié et toutes les soumissions dont les formulaires requis ne sont pas remplis.

### 4.8 Droit de refuser toutes les soumissions

STOP-SAHEL n'est tenu sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

### 4.9 Possibilité d'accepter une partie de soumission

À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, STOP-SAHEL se réserve le droit d'attribuer le marché suivant ses critères.

### 4.10 Spécification

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à apporter au cahier des charges (qui permettraient éventuellement d'offrir une meilleure façon d'atteindre les objectifs de STOP-SAHEL), celles-ci doivent être envisagées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit adresser toute offre alternative dans une lettre distincte qui accompagne la soumission. STOP-SAHEL n'est tenu sous aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

### 4.11 Confidentialité

Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par STOP-SAHEL.

#### 4.12 Procédure d'appel d'offres

STOP-SAHEL se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué à la soumission conforme sur le plan administratif et technique qui est la plus avantageuse économiquement, en tenant compte de la qualité des services offerts et du prix de la soumission.

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

CRITÈRES	Critères d'attribution	Note jusqu'à	Note maxi	% de l'ensemble
<b>Capacité/compétence du soumissionnaire à s'acquitter du travail/du service requis</b>	Expérience de travail dans la région de Gao (présence d'une unité ou succursale à Gao ou Ansongo) avec adresse complète et vérifiable	10	50	50 %
	Délai de livraison le plus court	10		
	Preuves d'Expérience avec d'autres ONG internationales d'une taille similaire à STOP-SAHEL ou Oxfam dans le domaine de la Fourniture de semences certifiées	20		
	Expérience préalable avec STOP-SAHEL ou avec Oxfam dans la zone de Gao et Ansongo	10		
<b>Prix des produits/du travail/des services</b>	Offre financière bien détaillée prenant en compte tous les coûts possibles	10	50	50 %
	Proposition de prix des produits/services en conformité avec la demande (meilleur rapport coût/résultat).	40		
<b>NOTE GÉNÉRALE MAXIMALE</b>			<b>100</b>	<b>100 %</b>

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer STOP-SAHEL dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

#### 4.13 Notification de l'attribution et signature du contrat

L'adjudicataire sera informé par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). STOP-SAHEL se mettra d'accord avec le soumissionnaire sélectionné sur la version définitive du contrat. Il enverra à l'adjudicataire les pièces signées en deux exemplaires originaux.

Les soumissionnaires non retenus seront informés par e-mail ou lettre avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après l'attribution.

L'adjudicataire dispose d'un délai de 7 jours ouvrables suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de 7 jours ouvrables, STOP-SAHEL peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.

#### **4.14 Propriété des soumissions**

STOP-SAHEL conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission.

STOP-SAHEL garantit que les soumissions resteront confidentielles.

#### **4.15 Type de contrat**

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et STOP-SAHEL est conforme aux contrats standard de STOP-SAHEL.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles de STOP-SAHEL/ Oxfam. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

Si le soumissionnaire présente une soumission sans retour spécifique sur l'Annexe F - Modèle de contrat, STOP-SAHEL considère que le soumissionnaire a accepté dans son intégralité le projet de contrat présenté.

#### **4.16 Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, STOP-SAHEL se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition de STOP-SAHEL.
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

STOP-SAHEL ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si STOP-SAHEL a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

*Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter STOP-SAHEL au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant d'STOP-SAHEL, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes de STOP-SAHEL.*



Gao, le 10 juillet 2024

Approuvé par :

Le Chef de projet ECHO

*[Signature]*  
Ounéné TOUNKARA

# ANNEXES

Annexe A : Spécifications techniques et Clé de répartition des Farine Nutritionnelle

Annexe B : Devis estimatif

Annexe C : Déclaration du soumissionnaire

Annexe D : Code de Conduite Fournisseur

## Annexe A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Description	Spécifications Techniques
<b>Riz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Semences certifiées</li> <li>✓ Riz type <b>DM16</b></li> <li>✓ Emballage et conditionnement de 20 kg par bénéficiaire</li> <li>✓ Distribution suivant la clé de répartition définie</li> </ul>
<b>Haricot / Niébé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Semences certifiées de Niébé</li> <li>✓ Type Wilibali</li> <li>✓ Emballage et Conditionnement en sac de 5 kg / bénéficiaire</li> </ul>
<b>Houe / Daba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité localement utilisée</li> <li>✓ A manche en bois</li> <li>✓ Fer de qualité et résistant</li> <li>✓ Adapté pour désherbage et labour</li> </ul>

### CLE DE REPARTITION :

Commune	Village	Benef intrants agricoles	Riz	Niébé	Quantité / Benef	Houe
Soni Ali Ber	Zindiga	30	600	150	20 kg pour le riz et 5 kg pour le niébé	1 houe
Ansongo	Seyna sonhrai	150	3000	750		

[Référence du dossier d'appel d'offres AO-24/002/STOP SAHEL]

	Monzonga	60	1200	300		
Gounzoureye	Tacharane	100	2000	500		
	Kadji	100	2000	500		
Gao	Boulgoundje	60	1200	300		
Total		500	10 000	2 500		

Le Soumissionnaire

## **Annexe B : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF**

### **LOT : REGION DE GAOI (Gao et Ansongo)**

Description	Quantité	Unité	PU	Montant	Conditionnement
Riz	10 000	Kg			Sacs de 20 kg
Haricot / Niébé	2 500	Kg			Sacs de 05 kg
Houe / Daba	500	Pièce			1 houe / Bénéficiaire
Montant HT					

Délai de Livraison en jour Calendaire à Gao : \_\_\_\_\_

Lieu de Production : \_\_\_\_\_

**STOP-SAHEL et son partenaire Oxfam pourront demander au cours du processus des échantillons d'article ou faire le test de germination qui sera à la charge du soumissionnaire.**

**NB :**

- La livraison à Gao et Ansongo est à la charge du Fournisseur ;
- La livraison se fera suivant le calendrier établi en commun accord avec le fournisseur après la signature du contrat ;
- Le poids de conditionnement est obligatoire et reste l'unité de réception des produits (à vérifier le poids à la réception) ;
- La qualité des semences est attestée par le certificat fourni à STOP-SAHEL avant la livraison.

**Signature du Soumissionnaire**

## **Annexe C : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat avec ses annexes, et le code de conduite fournisseur de STOP-SAHEL. Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation de STOP-SAHEL.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par STOP-SAHEL.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Si c'était le cas, nous nous engageons à en avertir immédiatement STOP-SAHEL par écrit.

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts. Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement STOP-SAHEL par écrit.

<i>Nom et adresse de l'entreprise :</i>
<i>Nom du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Titre du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Signature et cachet du représentant :</i>
<i>Ville, date :</i>

---

**Annexe D : CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR**

---

## A PROPOS DU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR fournisseur

Oxfam est un groupe d'organisations travaillant ensemble à l'échelle internationale pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons un monde où les gens sont valorisés et traités de manière égale, jouissent de leurs droits en tant que citoyens à part entière et peuvent influencer les décisions affectant leur vie.

Afin de véhiculer cette vision et d'assumer la responsabilité que nous portons envers nos bénéficiaires, donateurs et partenaires, Oxfam s'engage à l'intégrité dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Cela signifie que nous respectons les exigences légales applicables, nous gérons nos opérations conformément à un ensemble strict de normes éthiques et nous appliquons les principes d'intégrité dans les relations avec nos fournisseurs. Nous promovons activement ces principes et normes et attendons de tous les fournisseurs d'Oxfam qu'ils démontrent leur engagement à leur égard.

Le Code de conduite des fournisseurs définit des « normes » - il s'agit de principes et de normes spécifiques dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et des mesures anti-corruption. Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, Oxfam est une organisation internationale non gouvernementale (OING), ce pourquoi, le Code de conduite Fournisseur repose sur les normes internationales et normes des Nations Unis, y compris le Pacte mondial des Nations Unis, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le code de base l'Initiative de commerce éthique (Ethical Trading Initiative Base Code) et les Six principes fondamentaux du IASC relatifs aux abus et à l'exploitation sexuelle.

## RELATIONS COMMERCIALES

Oxfam attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ce code de conduite. Les fournisseurs sont priés de lire, d'approuver et de reconnaître que ce Code de conduite fournisseur fournit les normes minimales attendues d'Oxfam par ses fournisseurs, et que ces normes sont appliquées aux fournisseurs et à leurs employés, à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Le Code de conduite fournisseur devrait être communiqué clairement à toutes les personnes affiliées / entités dans la langue locale de la manière qui soit comprise par tous.

Les attentes d'Oxfam et des fournisseurs sont définies comme suit :

### ATTENTES DES FOURNISSEUR ENVERS OXFAM

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords d'achat sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards ?
- ✓ S'engager à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards

### ATTENTES D'OXFAM ENVERS SES FOURNISSEURS

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords commerciaux sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards
- ✓ Engagement à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards ?

**Qualification de ces attentes:** Lorsque la vitesse de déploiement est essentielle pour sauver des vies, Oxfam achète des biens et services nécessaires à la source disponible la plus appropriée.

## LES NORMES



## DROIT DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Oxfam attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits humains proclamés au niveau international et veillent à ne pas être complices des droits humains. Ils doivent appliquer la législation nationale du travail pour se conformer aux conditions de travail officielles.



**Liberté d'association et négociation collective :** a) Tous travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer à des syndicats ou de former l'organisation syndicale de leur choix et de négocier collectivement , b) L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats , c ) Les travailleurs représentants ne subissent pas de discrimination et ont la possibilité d'exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail , d) Lorsque le droit à la liberté syndicale et la négociation collective sont restreints par la loi, l'employeur s'engage à faciliter et à ne pas entraver le développement de moyens parallèles et indépendants pour la libre association et la négociation collective.



**Emploi librement choisi :** a) Il n'y a pas de travail forcé, dissimulé, lié au trafic. b) Aucun travailleur ne se voit offrir un emploi au moyen de prétentions matériellement fausses ou frauduleuses, ou de représentations concernant son emploi. c) Les travailleurs ont le droit d'entrer volontairement et de partir librement sans contraintes dans les termes de leur contrat. d) Aucun travailleur ne voit ses documents d'identité ou d'immigration détruits, cachés, confisqués ou rendus inaccessible d'une autre manière

**Salaires DÉCENT :** a) Les salaires et avantages sociaux payés pour une semaine de travail standard respectent, au minimum, les normes juridiques nationales ou les normes de l'industrie, la plus élevée des deux. Les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins de base et de fournir un revenu discrétionnaire. b) Tous les travailleurs doivent recevoir des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi, y compris la rémunération. c) Aucune retenue obligatoire ou déduction de salaire non prévue par la loi ne peut être réalisée. Aucune déduction à titre de mesure disciplinaire ne doit être autorisée.



**Les heures de travail ne sont pas excessives et sont conformes aux lois nationales et aux normes de référence de l'industrie, selon ce qui offre une meilleure protection.**



**Emploi régulier :** Tous possibles travaux effectués doivent être sur la base d'une relation de travail établie sur des lois et pratiques nationales.



**Pas de travail des enfants :** a) Il n'y aura pas de nouveau recrutement de travail des enfants.

b) Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. c) Les entreprises développeront ou participeront et contribueront aux politiques et programmes, qui prévoient la transition de tout enfant travaillant pour lui permettre / l'assister à retourner dans l'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il ne soit plus un enfant. d) Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions des Normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



**Un environnement de travail sûr et hygiénique :** doit être fourni, en tenant compte des connaissances actuelles de l'industrie et de tout danger spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé, associés ou survenant au cours du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents à l'environnement de travail. Le logement, s'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.



**PAIEMENT ÉQUITABLE:** a) Aucun travailleur ne devrait payer pour un emploi - les frais de recrutement doivent être supportés non pas par le travailleur, mais par l'employeur b) Les salaires doivent être payés directement au travailleur c) Les travailleurs ne devraient pas être tenus en servitude pour dettes ou forcé de travailler pour un employeur pour rembourser une dette contractée ou héritée.



**Aucune discrimination,** à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation ou la retraite fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou leur affiliation politique.



**Aucune agression ou traitement inhumain n'est autorisé :** les sévices physiques ou disciplinaires, la menace de sévices physiques, le harcèlement sexuel ou autre et les violences verbales ou autres formes d'intimidation sont interdits.

Tous les détails sur les normes énumérées ci-dessus peuvent être trouvés ici:

<https://www.ethicaltrade.org/eti-base-code>



## Impacte environnemental

Oxfam s'engage à réduire sa dépendance à l'égard des ressources rares / limitées et à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, y compris de sa chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations environnementales et chercher à réduire l'impact de ses activités et produits.



**EMISSIONS CARBONES** Monitorer et chercher activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités , qui contribuent aux changements climatiques.



**Déchets, matériaux et emballages :** a) minimiser les déchets mis en décharge, b) maximiser le recyclage, c) éviter les emballages inutiles, d) promouvoir des options durables.



**L' énergie et l' eau :** a) être efficace pour réduire la consommation d'énergie, b) développer une compréhension de son incidence sur l' utilisation de l' eau et de développer des processus de gestion le cas échéant



## Safeguarding

Oxfam suit les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels et attend de ses fournisseurs qu'ils les respectent. Oxfam s'engage à une tolérance zéro du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que cela ne se produise, et nous y répondons et le signalons avec rigueur à chaque fois dans les cas suivants:



**exploitation SEXUEL:** Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.



**HARCELEMENT SEXUEL:** Le harcèlement sexuel est toute avancée sexuelle indésirable, demande de faveur sexuelle, conduite ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou être perçu comme causant une offense ou une humiliation à autrui, lorsque une conduite gêne le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel peut se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail.



**ABUS SEXUEL :** Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.



**CONDUITE INNAPPROPRIÉE/ TRAITEMENT DUR OU INHUMAIN :** La violence ou la discipline physique, le harcèlement sexuel ou autre et la violence verbale ou d'autres formes d'intimidation sont interdites (intimidation, langage inapproprié, etc.)



**MALTRAITANCE ENFANTINE:** La maltraitance des enfants implique la violation des droits de l'enfant et comprend toutes les formes de violence à l'encontre des enfants: abus physique, émotionnel et sexuel, négligence, violence familiale, exploitation sexuelle, enlèvement et traite, y compris à des fins sexuelles, implication d'un enfant dans l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le travail des enfants. Pour Oxfam, un enfant est toute personne de moins de dix-huit (18) ans au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant.

**Tous les détails sur les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels mentionnés ci-dessus sont disponibles ici: [SIX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'IASC](#)**



## Anti-corruption

Oxfam ne tolère pas la corruption et s'engage à avoir un système robuste, des procédures et des pratiques qui vise à réduire le risque d'occurrences. Les fournisseurs sont tenus d'avoir en place des mesures de contrôle efficaces pour réduire les opportunités de fraude et de corruption.



**Corruption :** L'orne, le don, la promesse ou l'acceptation de toute incitation financière d'une personne à une autre afin d'influencer une décision ou d'obtenir une sorte d'avantage indu est interdit. Les fournisseurs sont censés s'abstenir de toute forme de corruption, à la fois en donnant ou en recevant.



**Népotisme :** Le népotisme est tout type de favoritisme accordé aux associés indépendamment du mérite. Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'engager dans le népotisme dans tous les domaines de leurs activités, y compris le recrutement ou la promotion du personnel et l'attribution ou la soumission de contrats.



**Fraude et vol :** Les fournisseurs mettront en place des garanties proportionnées pour empêcher les possibilités d'activités frauduleuses de la part de leurs employés. Ces garanties pourraient inclure la séparation des tâches ou la réalisation de certaines activités (telles que le comptage d'argent) sous double contrôle. Les fournisseurs sont censés signaler tout acte frauduleux ou corrompu suspecté ou confirmé impliquant des fonds Oxfam.



**Terrorisme et criminalité financière :** les fournisseurs ne fourniront pas sciemment ou imprudemment des fonds, des biens économiques ou un soutien matériel à toute entité ou individu désigné comme «terroriste» par la communauté internationale ou les gouvernements nationaux affiliés, et prendront toutes les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger ses actifs d'utilisation illicite et de se conformer aux lois du gouvernement national.

Les fournisseurs ne s'engageront pas sciemment dans le blanchiment d'argent et prendront des mesures raisonnables pour empêcher toute implication dans des activités de blanchiment d'argent



**Conflit d'intérêts :** Les fournisseurs devraient divulguer toute situation qui peut apparaître comme un conflit d'intérêts et divulguer si tout employé Oxfam ou professionnel sous contrat peuvent avoir un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou tout autre type d'intérêt économique partagé, affinité politique ou nationale, liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre parti ou personne avec le fournisseur.



**Concurrence loyale :** les fournisseurs mèneront leurs affaires conformément à une concurrence loyale et conformément à toutes les lois anti-trust / lois de concurrence applicables.

## Activités NON-ETHIQUE

Oxfam ne conclura pas sciemment de contrat ou de partenariat avec des fournisseurs qui participent aux activités décrites ci-dessous :

**OPTI :** Activités commerciales impliquées dans toute activité illégale, ou opérant dans tout territoire illégalement occupé, y compris les colonies dans les territoires palestiniens occupés (base de données des entreprises de l'ONU [ici](#)) »



**ÉVASION FISCALE :** Nos fournisseurs doivent adopter une approche de tolérance zéro face à l'évasion fiscale criminelle partout où ils opèrent, et aux pratiques visant à faciliter sciemment l'évasion fiscale de tiers.



Les industries extractives y compris un lobbying actif pour discréditer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique ou faire pression pour l'expansion continue de l'utilisation des combustibles fossiles.



La vente de lait pour bébé en dehors du Code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Production et vente de tabac



fabrication d'armes, vente ou exportation, ou de services stratégiques aux gouvernements qui violent systématiquement les droits de l'homme, ou en cas de conflit armé interne ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix régionale et la sécurité.



Ventes de pesticides en dehors des directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la vente au détail de pesticides.



divertissement pour adultes, y compris la production, la publication ou la diffusion.



Exploitations forestières illégales ou impliquant ou étant en connivence ou achetant du bois provenant de telles opérations.



## SUIVI

audit préalable:

En tant qu'organisation caritative, Oxfam doit veiller à protéger ses actifs et ses fonds. L'une des mesures prises par Oxfam pour se conformer à cette obligation légale consiste à mener un audit préalable adéquat et proportionné sur les fournisseurs avant de conclure un contrat. Cela comprend la vérification de l'enregistrement légal et de la solvabilité financière, mais peut également inclure d'autres contrôles

**Remarque importante:** Oxfam effectue un contrôle de vérification régulier de tous les fournisseurs par rapport aux listes de sanctions internationales.

Audit:

Toutes les exigences de vérification sont détaillées dans les conditions d'activité.

Protection des données:

Oxfam est légalement tenu de veiller à ce que toutes les données personnelles détenues par l'organisation concernant toute personne ou entité soient sécurisées et conformes aux normes internationales de protection des données.



## CONFORMITÉ

Oxfam attend de sa propre organisation et de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes énoncées dans le présent code de conduite fournisseurs. Les deux parties doivent être ouvertes et transparentes et signaler tout cas de non-conformité.

Oxfam reconnaît que la mise en place de bonnes pratiques éthiques est un processus continu et les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de respecter immédiatement toutes les normes énoncées dans le Code de conduite fournisseurs. Oxfam encourage les fournisseurs à améliorer continuellement leurs conditions de travail et s'efforcera de soutenir les fournisseurs, si nécessaire, en mettant en place des systèmes pour gérer les normes et fixer des objectifs pratiques.

En cas de non-conformité, Oxfam se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Oxfam adopte une approche de **tolérance zéro à l'inaction** avec ses fournisseurs. Oxfam mettra fin à un contrat lorsque le comportement des fournisseurs viole manifestement les normes, et il n'y a pas de volonté de répondre à toutes les instances spécifiques qui surviennent ou de remédier aux faiblesses sous-jacentes des systèmes qui ont conduit à l'incident, dans un délai raisonnable

**Remarque importante:** si une vérification dans les listes de sanctions internationales aboutit à une correspondance positive d'un fournisseur, Oxfam se réserve le droit de résilier tout accord avec ce fournisseur et / ou d'exclure ce fournisseur de tout processus d'appel d'offres. Oxfam peut prendre des mesures supplémentaires si jugées nécessaires selon les circonstances.



## signaler & ALERTer

La ligne d'assistance Ethique d'Oxfam est disponible pour les fournisseurs, leurs employés ainsi que pour les employés d'Oxfam, afin de garantir qu'Oxfam continue à fonctionner selon les normes et les principes éthiques les meilleurs possibles. Vous pouvez l'utiliser pour signaler tout problème de fraude, de gaspillage et d'abus à Oxfam ou commis par Oxfam, en envoyant un mail.

OXFAM GB : CANAL DE DÉNONCIATION: [SpeakUp@xfam.org.uk](mailto:SpeakUp@xfam.org.uk)

Lignes d'assistance confidentielles : [Oxfam Misconduct Reporting Webform](#)